

Approbation n° 23-040 du 17 février 2023

Société : KERING

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 6.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-478 le 6 décembre 2022 et incorpore par référence certaines sections du document financier 2022 présentant les comptes consolidés au 31 décembre 2022 non audités.